



P .V. 01 - 2023

CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023

Sous la présidence de Mme Caroline Villard Le Bocey, Vice-Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 12 décembre 2022
3. Communications du bureau du Conseil
4. Assermentation de nouveaux Conseillers
5. Election de la présidente ou du président du Conseil
6. Communications de la Municipalité et réponses aux questions en suspens
7. Préavis 2023.01 CC – Demande de crédit de CHF 3'065'000.- pour la rénovation de l'ancienne laiterie du village, avec la création de quatre appartements, des locaux de l'Ecole de Musique et pour la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes
8. Communications des Commissions
9. Divers
10. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 32 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du PV du 12 décembre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications du bureau du Conseil

- Démission de Monsieur le Conseiller Franck Crozet en date du 31 décembre 2022, date du changement de ses papiers.
- Démission, en date du 31 décembre 2023, de Monsieur le Président Juan Carlos Hernandez à la suite de son élection comme Municipal.
- Enquête sur les parlementaires suisses. Merci de prendre le temps d'y répondre.
- Election complémentaire des membres du Conseil sera organisée à l'automne.



4. Election de la présidente ou du président du Conseil

Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard ouvre les débats et elle précise ne pas souhaiter se proposer pour le poste de présidente mais pourra, en accord avec le préfet, présider cette séance jusqu'à la fin en cas d'élection d'un nouveau président.

- Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon propose Monsieur le Conseiller, Patrick Sieber qui décline.
- Monsieur le Conseiller, Patrick Sieber propose Madame la Conseillère Laurence Delacuisine qui décline.
- Madame la Conseillère, Fabienne Forlani propose Monsieur le Conseiller, Laurent Gilléron qui décline.
- Monsieur le Conseiller, Laurent Gilléron propose Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon qui décline car il a déjà occupé durant 14 ans le poste de Président du Conseil de Dailens.
- Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon propose Monsieur le Conseiller, Joël Pasche qui décline.

Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey précise qu'elle démissionnera de son poste actuel lors de la prochaine séance du Conseil si personne ne se présente à la présidence.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi rappelle que le Conseil ne peut pas délibérer sans président.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : Est-il possible de faire une alternance de présidence des séances entre le Vice-Président et Président afin de partager la charge de travail ?

- Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey : En présence du Président, la séance doit être menée par lui.

A défaut de candidat, Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey clôt le débat et demande aux Conseillers d'y réfléchir pour la prochaine séance du 24 avril 2023.

5. Assermentations de nouveaux Conseillers

Mesdames Barbara Hernandez et Nadine Meli ainsi que Monsieur Vincent Chatelain prêtent serment et rejoignent sous les applaudissements le Conseil communal.

6. Communications de la Municipalité et réponses aux questions en suspens

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi :

- Monsieur le Municipal, Claude Herren est excusé pour cette séance.
- Certaines tâches des dicastères ont été revues :
 - Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand reprend la gestion des bâtiments communaux.
 - Monsieur le Municipal, Juan Carlos Hernandez prend la gestion des pompiers, de la protection civile, des assurances, de l'informatique et de la police des constructions.



P .V. 01 - 2023

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, Mme la Municipale, Barbara Busigny et Monsieur le Municipal Claude Herren se chargeront du projet du terrain de foot.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi et Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand se chargeront du projet de JVG2
- Madame Mélika Richard a été engagée au poste d'Adjointe du Greffe municipal à la suite de la démission de Madame Valérie Meyer.
- La révision du plan général d'affectation arrive au bout. Le projet sera mis à l'enquête d'ici début mars. Un dépliant explicatif sera envoyé sous forme de tout-ménage et une séance d'information sera organisée début mars.
- Le règlement Ecobonus a été revu pour 2023 avec sa commission en charge. Il y a quelques changements, par exemple des subventions supplémentaires.
- La démarche pour l'achat groupé de panneaux solaires et de pompes à chaleur a eu du succès. 15 propriétaires participent à l'achat de panneaux solaires et 8 à celui des pompes à chaleur.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- Le comité de pilotage de JVG 2 s'est mis en place. Le bureau d'architecte retenu à la suite de l'appel d'offres public va démarrer ces prochains jours ce projet. Nous contacterons les futurs utilisateurs de ces lieux afin qu'ils puissent prendre part aux réflexions de ce projet. La fin des travaux est estimée à la fin de l'été 2025.

Monsieur le Municipal, Juan Carlos Hernandez:

- J'ai pris mes fonctions de municipal depuis le 1^{er} janvier et je vous donnerai les informations en lien avec mon dicastère lors des prochaines séances. Je tiens particulièrement à remercier le Conseil communal pour cette année et demie de présidence.

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- Nous accueillons dès ce vendredi 2 février 2023 à JVG2 une famille ukrainienne.
- Le 30 mars prochain les délégués de l'ASI Venoge Messieurs les Conseillers, Pascal Clément et Laurent Gilléron accompagnés de deux personnes de la Municipalité Monsieur Le Syndic, Alberto Mocchi ainsi que Monsieur le Municipal, Juan Carlos Hernandez devront se prononcer sur le crédit de rénovation et d'extension du Collège du Cheminet à Penthalaz.

En 2007 le canton de Vaud a adhéré au concordat scolaire HarmoS, qui prévoyait notamment la séparation du primaire et du secondaire. La conséquence de ce changement sera l'envoi dès 2019 de tous les élèves du secondaire de notre région à Cossonay et dans les établissements de l'ASICOPE ainsi que la concentration du primaire dans les six communes de l'ASI Venoge.

Une analyse démographique a été réalisée en 2007 puis mise à jour en 2019 afin de connaître nos besoins futurs et elle démontre que nous manquons de place pour accueillir tous nos élèves du primaire. A noter que l'ASI Venoge compte actuellement 780 enfants dont 117 à Daillens et qu'il est prévu une augmentation d'une centaine d'enfants dès 2025 et 200 enfants supplémentaires d'ici à 2035.

En réponse à cette analyse démographique, un crédit d'étude de plus de CHF 2'000'000.- est voté au printemps 2019 pour la construction d'un nouveau collège à Penthalaz qui est refusé par les délégués de l'ASI Venoge, du Conseil et de la Municipalité de Daillens mais accepté à la majorité lors du Conseil intercommunal de l'ASI Venoge.

Dès lors Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi et moi-même avons suivi les séances du comité de pilotage qui réunissent les architectes et les représentants des différentes communes afin d'étudier le projet et de s'assurer que son élaboration suive les objectifs définis et que les coûts soient au maximum réduits.

Ce projet peut paraître onéreux mais répond à de réels besoins. Il comprend la rénovation du collège actuel, la réfection des zones extérieures ainsi que la construction de trois nouveaux bâtiments, dont



un de huit salles de cours, un autre comprenant l'UAPE, l'administration, le service de santé et une nouvelle bibliothèque et le troisième avec une salle de gym enterrée pour minimiser l'impact sur le voisinage et une cantine. Le chauffage se fera par sonde géothermique, les panneaux solaires seront installés en quantité plus élevée qu'exigée et il y aura une citerne pour récolter l'eau de pluie afin d'arroser les zones de verdure.

Concrètement, ce nouveau complexe scolaire devrait augmenter de 10 % environ la facture annuelle des frais de Daillens liés à l'ASI Venoge mais il est encore délicat d'articuler des montants.

La Municipalité est consciente que ce projet est très onéreux et il aurait fallu qu'il soit refusé au printemps 2019 mais au vu de son avancement et de la nécessité d'infrastructure, elle se positionne favorablement.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Pourquoi le projet de construction d'un bâtiment scolaire à Penthaz a été refusé ?

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Ce projet concernait le secondaire et non le primaire.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Lors des réflexions sur le choix du terrain, il n'y a que les communes de Daillens et de Penthaz qui ont voté favorablement pour la construction d'un nouveau collège à Penthaz au lieu de Penthalaz.

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Quelle sera l'implication financière de ce projet ?

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Le montant total sera amorti sur 30 ans et divisé par le nombre de communes concernées. L'ASI Venoge estime une augmentation d'environ CHF 55'000.- de plus par an. Le plafond d'endettement de la commune ne change pas car ce montant avait déjà été pris en compte dans le budget.

Monsieur le Conseiller, Jacques Meli : Le nombre de 36 places prévues pour l'UAPE et de 100 pour la cantine semble sous-estimer le besoin réel d'accueil d'enfants.

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : L'UAPE ne concerne que les besoins de la commune de Penthalaz, que ce chiffre soit sous-estimé devrait faire l'objet d'une remarque du Conseil communal de Penthalaz.

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilléron prend la parole en tant que représentant intercommunal de l'ASI Venoge :

Nous aurons plus d'informations dès notre rendez-vous le 9 février prochain avec la commission des finances dont nous faisons partie avec Monsieur Pascal Clément puis le 30 mars lors de l'assemblée extraordinaire durant laquelle nous voterons sur le crédit de construction.

Il nous semble compliqué de donner notre avis sur ce crédit de construction car il manque encore beaucoup d'éléments mais il serait intéressant de connaître le sentiment général du Conseil sur ce sujet au travers d'un vote consultatif.

- Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey : La Municipalité a déjà donné son avis et vous avez entendu les remarques des Conseillers lors du débat. Les compétences décisionnelles vous ont été déléguées, qu'importe l'avis du Conseil.

Madame la Conseillère, Fanny Poget : Admettons que le crédit soit refusé, avons-nous le temps de faire un nouveau projet ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Si le projet est refusé à la majorité des six communes, il faudra bien qu'il soit refait mais au vu de l'urgence du besoin cela impliquera de construire des bâtiments provisoires pour pallier le manque de places et donc des frais supplémentaires seraient à prévoir.

Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli : Serait-il possible que la commission des finances et de gestion de Daillens épaulent nos délégués intercommunaux dans cette décision ?



P . V. 01 - 2023

- Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey : L'ASI Venoge a déjà une commission des finances et de gestion, ces réflexions ne concernent que nos délégués qui disposent des informations complètes dans le cadre du Conseil intercommunal de l'ASI Venoge.

Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey : Est-ce que le Conseil souhaite voter de manière consultative sur le crédit de rénovation et d'extension du Collège du Cheminet à Penthalaz ?

- Le vote consultatif est refusé avec 0 oui et 14 abstentions.

7. Préavis 2023.01 CC – Demande de crédit de CHF 3'065'000.- pour la rénovation de l'ancienne laiterie du village, avec la création de quatre appartements, des locaux de l'Ecole de Musique et pour la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes

Les rapporteurs des commissions des finances et ad hoc lisent leurs rapports.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Le projet a reçu deux oppositions qui ont été levées. Quatre places de stationnement réservées aux locataires du bâtiment ont été ajoutées sur la parcelle 35 en lieu et place de celles précédemment prévues contre le bâtiment. Ce changement a été fait à la suite de la demande des autorités cantonales et fait l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire. Le début des travaux ne sera pas retardé pour autant et devraient commencer au mois d'avril 2023 pour se terminer en mai 2024.

Lors de l'avant-projet, les coûts avancés avaient été estimés selon les mètres cubes du bâtiment, maintenant le montant s'est affiné. La volonté a été de limiter les coûts tout en choisissant des matériaux de qualité qui garantiront le bon vieillissement du bâtiment. Nous avons prévu un compte de réserve de 10% pour ne pas avoir à demander de crédit complémentaire.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche s'interroge sur la rentabilité financière du projet étant donné que les chiffres qui avaient été communiqués au départ de CHF 3'000'000.- atteignent aujourd'hui selon ses calculs, pour l'ensemble du projet, un montant de CHF 4'000'000.-.

Est-ce que ce dépassement d'environ CHF 1'000'000.- par rapport aux premiers chiffres indiqués entraînera des répercussions sur les autres projets de cette législature ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Il ne faut pas parler d'un dépassement de CHF 1'000'000.-, les premiers chiffres étaient une estimation au stade de l'avant-projet. Notre commune a une bonne santé financière et ce projet n'en freinera pas d'autres.

Nous avons la volonté de créer des logements pour la collectivité, nous sommes tenus d'avoir des locaux pour l'école de musique et nous avons la chance de pouvoir accueillir une association cantonale dans notre village. Ce projet reste du patrimoine financier, il aurait été intéressant de réaliser ces rénovations lorsque les taux d'intérêt étaient bas mais nous n'allons pas payer ces CHF 60'000.- sur 30 ans car nous ferons le maximum pour réduire la dette au fil des années.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : Est-ce que l'estimation faite lors du préprojet de JVG2 sera plus proche du crédit de construction final ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Nous n'avons pas encore tous les éléments pour répondre à cette question mais il semblerait que l'estimation de départ soit assez proche du montant final.

Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey : Est-ce que le Conseil accepte le préavis 2023.01 ?

- Le préavis est adopté à 32 voix pour et 2 abstentions.

7. Communications des commissions



Divers

P.V. 01 - 2023

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Est-il vrai que la Municipalité a engagé une déléguée culturelle ?

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : La Municipalité a été contactée par Madame Natacha Chapuis afin de créer une saison culturelle à Daillens.

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Pourquoi Mme Chapuis n'a-t-elle pas été présentée au Conseil communal pour expliquer ce projet de saison culturelle ? Cela aurait évité des incompréhensions entre les bénévoles des diverses associations du village, la Municipalité et cette personne.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La Municipalité n'est pas tenue de faire des présentations de chaque décision qu'elle prend. Lors de problème d'agenda, des solutions ont toujours été trouvées afin d'arranger les sociétés locales. Madame Natacha Chapuis pourra promouvoir les événements culturels du village et, nous l'espérons, attirer un plus large public.

Madame la Conseillère, Daniela Gaillard : Serait-il possible d'ouvrir en primeur les réservations de location aux sociétés locales ainsi qu'aux habitants de Daillens ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : L'USL réglait ces questions mais puisqu'elle est inactive, la Municipalité se chargera d'écrire en premier lieu aux associations du village.

Monsieur le Conseiller, Sacha Püntener : Qu'en est-il des travaux du terrain de foot ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Les travaux commenceront dès que le terrain sera moins froid, entre le mois de février et le mois de mars.

10. Contre appel

35 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 21 heures 40.

La vice-présidente

La secrétaire

